

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 29 septembre 2017	N° 2017-533

Convocation du 22 septembre 2017

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Jean-Pierre TURON à Mme Josiane ZAMBON
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle FAORO
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Nicolas BRUGERE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques MANGON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 10h25
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE à partir de 10h20
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h20
M. Erick AOUIZERATE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h05
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Jean-François EGRON à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL à Mme Elizabeth TOUTON jusqu'à 11h15
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h20
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 10h40
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Dominique IRIART à partir de 12h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE jusqu'à 11h50
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h15
M. Marik FETOUH à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h25
M. Nicolas FLORIAN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h20
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Didier CAZABONNE à partir de 11h50
Mme Conchita LACUEY à M. Gérard DUBOS à partir de 12h00
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 12h20
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 10h40 et de 11h30 à 12h15
M. Fabien ROBERT à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Anne-Marie CAZALET à partir de 12h20

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 septembre 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction des coopérations et partenariats métropolitains	N° 2017-533

Reversement de Fonds social européen (FSE) à la ville de Bordeaux - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de renforcer son action en direction des publics les plus défavorisés, la ville de Bordeaux s'est engagée, depuis plusieurs années, à contribuer à l'insertion sociale et professionnelle. Ainsi, de 2013 à 2016, la ville de Bordeaux a porté 2 marchés article 30 du Code des marchés publics visant l'insertion des publics en difficultés via l'entretien de l'espace public et des espaces verts pour le compte de différentes directions municipales (sports ; éducation ; parcs, jardins et rives, proximité territoriale/propreté). Ces activités ont bénéficié, depuis 2013, du soutien du Fonds social européen (FSE) au titre de la programmation FSE 2007-2013, puis de la programmation FSE 2014-2020, à hauteur de 50% (soit environ 200 000 € par an).

Ce cofinancement FSE versé à la ville de Bordeaux a permis d'étayer le volet d'insertion sociale du marché en permettant l'accès des bénéficiaires aux actions proposées dans leurs quartiers respectifs, que ce soit au travers de l'accès aux cours de français et aux écrivains publics, de l'accompagnement à la scolarité de leurs enfants ou de l'accès à des activités sportives, de loisirs ou culturelles.

Ainsi le marché d'insertion permet un engagement des publics dans le monde professionnel à travers les interventions respectives de chacune des associations supports, mais il donne également des perspectives d'accès aux droits à travers l'accompagnement par la ville des associations qui œuvrent auprès des plus fragiles dans une logique d'insertion sociale.

Il s'agit d'une approche globale des publics vulnérables, pilotée par la ville et articulée autour des nombreuses propositions associatives du territoire existantes, ou, le cas échéant, à construire.

Or, dans le cadre de la régularisation et de la mutualisation de la compétence voirie, seule la dépense afférente à ces actions était intégrée dans le calcul de l'attribution de compensation due par la ville de Bordeaux à Bordeaux Métropole.

Depuis 2017, Bordeaux Métropole a souhaité élargir cette action en lançant un nouveau marché public de services relatif à des prestations de propreté des voies et lieux publics sur l'ensemble de son territoire.

Ainsi Bordeaux Métropole engage une politique volontariste de lutte contre la précarité et le développement d'actions en faveur notamment de l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, dans le prolongement des actions menées depuis 2013 par la ville de Bordeaux.

Pour 2017, le projet présenté pour une demande de financement FSE porte exclusivement sur les 3 lots du marché qui concernent le territoire de la ville de Bordeaux. Les autres lots du marché portent sur l'ensemble du territoire de Bordeaux Métropole, hors Bordeaux, et feront l'objet d'une demande de financement FSE à partir de 2018, une fois les prestataires formés aux démarches nécessaires.

Il est donc proposé de reverser à la ville de Bordeaux la quote-part de la subvention FSE, perçue par la Métropole, pour les prestations réalisées sur le territoire exclusif de la ville, et définies dans les lots 4, 6 et 7 du marché public afin qu'elle puisse poursuivre l'accompagnement des associations intervenant dans le champ de l'insertion sociale.

Le montant versé sera calculé sur la base de la quote-part de ces lots sur le financement FSE perçu par la Métropole, lui-même calculé sur la base des dépenses certifiées par la Métropole pour la réalisation de ces prestations pour chaque année d'exécution.

Ce montant sera également plafonné au regard du montant de la recette perçue en 2014 par la ville de Bordeaux pour ces actions, année de référence pour le calcul de l'attribution de compensation relative à la régularisation et mutualisation de la compétence voirie soit 184 500 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-2 ;

VU la délibération n°2017-149 du 17 mars 2017 portant sur les délégations du Conseil au Président de Bordeaux Métropole ;

VU l'arrêté de délégation de signature n°2017-590 du 6 avril 2017 portant sur la délégation de signature au Vice-président de Bordeaux Métropole responsable de la délégation thématique "finances",

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le reversement à la ville de Bordeaux de la quote-part de la subvention FSE, perçue par la Métropole, pour les prestations réalisées sur le territoire exclusif de la ville, et définies dans les lots 4, 6 et 7 du marché public, est nécessaire à la poursuite de l'accompagnement des associations intervenant dans le champ de l'insertion sociale,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le reversement de la quote-part de la subvention FSE à la ville de Bordeaux. Cette dépense sera ouverte au chapitre 65, article 657341, fonction 424,

Article 2 : d'autoriser la signature de la convention annexée et tout autre document afférent à cette transaction.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 10 OCTOBRE 2017	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick BOBET
PUBLIÉ LE : 10 OCTOBRE 2017	